

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2017-016/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel l'an 2017 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2017-016/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
12 janvier 2017

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2017

Date du numéro
15 janvier 2017

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"

VULe Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti ;
VULa Délibération n°284/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2017

VULe procès-verbal de la séance du Jeudi 15 décembre 2016 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Janvier 2017.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2017.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant de

– en Produits : 32 348 505 180 FD – en Charges : 31 860 463 591
FDSoit un résultat bénéficiaire de 488 041 589 FDBudget d'investissement : 63
000 000 FDARTICLE 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH